

Evolution des surfaces protégées

Description

On entend par sites protégés : les arrêtés de protection de biotope, les sites classés, les Réserves naturelles régionales, les Réserves naturelles nationales, les sites Natura 2000 sous contrats, ainsi que les sites à maîtrise foncière publique (sites du CEN, du Conservatoire du Littoral, de l'Etat, des conseils généraux et des communes).

Les surfaces des massifs forestiers domaniaux (ONF) ne sont pas repris ici pour rester conforme aux indicateurs mesurés au niveau régional qui n'incluent pas ces surfaces, on ne considèrera en effet que les surfaces en RBDD (Réserves Biologiques Domaniales Dirigées) ou RBDI (intégrales).

Somme des surfaces protégées par type de milieux (coteaux calcaires, forêts, milieux littoraux, zones humides)

Contexte / Analyse

La protection des espaces et habitats d'espèces passe à la fois par des protections réglementaires de niveau régional, national ou européen, par l'acquisition foncière et par la contractualisation avec les propriétaires privés et publics. Dans cet indicateur, la somme des protections réglementaires et des surfaces acquises foncièrement permet de mesurer l'évolution de l'effort de protection sur le territoire, en complément aux dispositifs de gestion et contractualisation.

La surface totale des sites protégés sur le territoire du Parc

est de 4 150 ha (soit 3.1% du territoire du Parc). au niveau régional, 43 720 ha sont dotés d'au moins un statut de protection (Observatoire régional, 2011).

Les types de protections fortes sont au nombre de 5. on considère :

- Les Arrêtés de Protection Biotope (9 en région dont 5 sur le territoire du Parc)
- Les Réserves Biologiques Domaniales Dirigées(12 en région dont 5 sur le territoire du Parc)
- Les Réserves Biologiques Domaniales Intégrales (1 en région hors du territoire du Parc)
- Les Réserves Naturelles Régionales (31 en région dont 8 sur le territoire du Parc)
- Les Réserves Naturelles Nationales (5 en région dont 2 sur le territoire du Parc)

Résultats



Source : DREAL Nord Pas de Calais, ONF, PNRCMO (2017)

Evolution des surfaces protégées de 2% à 2,5% du territoire
Fréquence de mise à jour :
(années)



Pour en savoir plus

[DREAL, profil environnemental et régional Nord-Pas de Calais](#)

[Site du CEN](#)

[Site d'EDEN 62](#)

[Site du CD 62](#)

[Site de l'observatoire de la biodiversité Nord-Pas de Calais](#)

Fiche mise à jour le : 4 décembre 2017

Evolution des surfaces acquises dans les zones de préemption

Description

On considère ici les surfaces des parcelles acquises par les organismes publics sur les zones de préemption à des fins de préservation et de conservation des espaces naturels (ENS et sites du Conservatoire du Littoral).

Somme des surfaces acquises dans les zones de préemption sur l'ensemble de territoire du Parc

Contexte / Analyse

Le Conservatoire des Espaces Naturels, le Conservatoire du Littoral ainsi que le Conseil général au travers de sa politique ENS (Espaces Naturels Sensibles) ont la possibilité d'acquérir des terrains lorsqu'ils sont en vente pour « intérêt environnemental ». Ce dispositif dit de « préemption », complémentaire au dispositif de « contractualisation » pratiqué par le Parc, permet d'augmenter la surface d'espaces naturels gérés par les partenaires pour la restauration et le maintien de la biodiversité.

Résultats

En 2012, la surface acquise dans les zones de préemption est de 2255 ha.

Sans objet

Fréquence de mise à jour :



(années)

Pour en savoir plus

[Site du CEN](#)

[Site du CD 62](#)

[Site du CELRL](#)

Fiche mise à jour le : 4 décembre 2017

Surface des sites naturels dotés d'un plan de gestion (Hors Natura 2000)

Description

On considère ici les surfaces des coeurs de biodiversité et les sites de biodiversité de haute valeur patrimoniale à préserver, tels que définis dans le Plan de Parc, ainsi que

les nouveaux sites à enjeux découverts à l'issue de campagnes d'inventaires.

On considère ces sites naturels tous milieux confondus, dotés d'un plan de gestion respectant celui préconisé par l'ATEN (s'étendant sur 5 ans, fixant des objectifs de gestion), ainsi que ceux faisant l'objet d'une notice de gestion synthétique. Les forêts domaniales, faisant l'objet d'un plan d'aménagement, les forêts privées, faisant l'objet d'un plan simple de gestion, ainsi que les sites Natura 2000 ne seront pas traitées dans cet indicateur.

Les cœurs de biodiversité sont des réservoirs de biodiversité pour lesquels la connaissance récente atteste de l'intérêt biologique majeur nécessitant une préservation de leur intégrité territoriale et de leurs caractéristiques écologiques, cibles privilégiées d'actions de protection /gestion.

Les sites de biodiversité de haute valeur patrimoniale à préserver sont des sites ponctuels isolés hors cœurs de biodiversité, hors espaces de biodiversité dont la connaissance est à améliorer et hors complexes de zones humides, mais dont la connaissance actuelle permet d'identifier un enjeu important pour le territoire en terme de biodiversité et où des actions de préservation sont à envisager.

Somme des surfaces des sites naturels dotés d'un plan de gestion ou notices de gestion.

Calcul effectué pour l'ensemble du territoire du Parc hors sites Natura 2000.

Contexte / Analyse

Sur le territoire du Parc, la surface des cœurs de biodiversité représente 18 000 ha. Par ailleurs, ont dénombré 58 sites de biodiversité de haute valeur patrimoniale à préserver.

Ces sites sont stratégiques pour le maintien de la biodiversité, leur fonctionnalité dépend des modalités de gestion définies dans les plans de gestion ou notices de gestion. La présence de plans ou notices de gestion sur ces sites est un indicateur d'actions planifiées et mises en œuvre pour restaurer et maintenir la fonctionnalité de ces sites stratégiques pour la biodiversité territoriale.

Résultats

Depuis 2012, le Parc a engagé plusieurs plans et notices de gestion sur les sites naturels, en régie ou via un bureau d'études représentant plus de 411 ha.

SITE	SURFACE	ANNEE
Ambleteuse RNR	63 ha	2017-2018
Journy communal	9.44 ha	2017-2018
Quesques privé	0.8 ha	2017-2018
Le Marly privé	11 ha	2017-2018
St Etienne au Mont	16 ha	2017-2018
Affringues communal	2 ha	2017-2018
Journy privé	3.7 ha	2017
Colembert communal	17 ha	2015
Ecault communal	6 ha	2015

Audresselles communal	6 ha	2014
Escalles Wissant jachère	2 ha	2014
Mont de Sombre – Wissant, Havelinghen		2014
Ruisseau d’Herlen – Wissant		2014
Strouanne – Wissant		2014
Mine d’Or – Wissant	103 ha	2014
Ferme du breuil – Wissant	11 ha	2014
Mont de Couple – RNR – Audembert	14 ha	2014
Assinghem, Wavrans sur l’Aa	4 ha	2014
Fiennes – Communal	20 ha	2014
Ouve-Wirquin communal	6.41 ha	2014
Escalles coteau	6 ha	2013
Wimereux, foret des enfants	8 ha	2013
Wimereux Estuaire	2 ha	2013
Wimereux Dunes privées	100 ha	2013
Wimereux Golf		2013
TOTAL	411.35 ha	

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Pour en savoir plus

[DREAL, le profil environnemental et régional Nord-Pas de Calais](#)

[Site du CEN](#)

[Site d'EDEN 62](#)

[Site du CD 62](#)

[Observatoire de la biodiversité du Nord-Pas de Calais](#)

Fiche mise à jour le : 4 décembre 2017

Surfaces contractualisées au sein des sites Natura 2000

Description

On considère ici les surfaces des sites naturels bénéficiant d'une contractualisation Natura 2000, intégrant une gestion des parcelles pour 5 ans : MAET (Mesure Agro-Environnementale Territoriale) et contrat Natura 2000.

On ne considèrera que les MAET de gestion de parcelle (pas les linéaires de haies).

Somme des surfaces en sites Natura 2000 contractualisés et des surfaces en MAE pour l'ensemble du territoire du Parc

Contexte / Analyse

Sur le Parc, 14 sites Natura 2000 terrestres (dont 3 dits « mixtes » à la fois terrestres et marins) ont été définis, représentant 5382 ha soit 38% des sites régionaux (36 sites terrestres en région) et 16% de la surface (les sites Natura 2000 en région représentent 34 010 ha). Les sites font l'objet d'animation locale pour aider les propriétaires publics et privés et/ou les agriculteurs à s'engager dans des Contrats N2000 qui présentent des mesures favorables au maintien des habitats d'intérêts communautaires pour lesquels les sites N2000 ont été définis.

Au delà des contrats Natura2000, l'animation porte aussi sur l'adoption de Mesures Agri-environnementales (MAE) qui sont également favorables au maintien des habitats. Une parcelle ne peut à la fois être en Contrat N2000 et en MAE, le propriétaire et/ou agriculteur « choisit » entre les deux dispositifs. Le nombre de contrats signés et leur surface sont donc représentatifs d'engagements locaux des usagers pour le maintien des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Résultats

En 2015, 28 contrats ont été réalisés soit 590 ha d'habitat restaurés – 8 communes et 6 propriétaires privés concernés

En 2017, 8 contrats supplémentaires ont été engagés : les contrats Natura 2000 sur la période 2016-2020 de Colembert (4ha & 1,196 ha), Clairmarais (3ha d'étang et 1 ha de terre), Vieil moutier (8 000m²) et les contrats Natura 2000 sur la période 2017-2021 de Audrehem (10ha), Nabringen (3200m²), Mont de Couple (14ha) et Audresselles (19a).

Fréquence de mise à jour :



(années)

Pour en savoir plus

[DREAL, profil environnemental et régional Nord-Pas de Calais](#)

[Site de l'observatoire de la biodiversité Nord-Pas de Calais](#)

Fiche mise à jour le : 4 décembre 2017